



Agence Technique Départementale de l'Allier

*Un organisme pour vous
accompagner
dans vos projets*

Bilan





Agence Technique Départementale de l'Allier

Les différentes missions de l'ATDA



ASSISTANCE INFORMATIQUE

1. CONDITIONS D'ACCES :

- Adhésion aux missions de base
- Gratuité des prestations

2. ADHERENTS 01/01/2021

- **Nombre d'adhérents total : 344**
- Communes : 307
- Communauté de communes : 8
- Syndicats : 27
- Autres structures : 2

3. EQUIPE

- 3 ETP (3 agents du département mis à disposition)
- 1 recrutement en cours en vue du départ en retraite dans les 18 mois de l'un des agents et du nombre croissant d'interventions

4. SERVICES PROPOSES

a. Support technique pour les logiciels de la société COSOLUCE :

- installation et paramétrage des logiciels,
- assistance à l'usage des logiciels,
- conseil et information pour une utilisation optimale,
- formation des nouvelles secrétaires à l'utilisation des logiciels

Bilan des 5 dernières années :

- **augmentation de 200 % du nombre d'interventions** (1286 en 2015 / 3880 en 2020) due à une accélération de la dématérialisation (PESV2,REU...), changement de système Cosoluce...
- **Intervention majoritairement en mode distanciel depuis 2018**

b. Formations spécifiques liées à la dématérialisation

Bilan : 7 sessions de formations programmées en 2021 pour le passage en DSN

Plus de 230 agents formés afin d'anticiper le basculement en DSN au 1^{er} janvier 2022

Perspectives : organisation de sessions de formation portant sur l'inventaire et les amortissements au 1^{er} semestre 2022 puis organisation de sessions de formation relatives à la M57 au cours du 2^{ème} trimestre 2022 et du 1^{er} trimestre 2023 en vue de préparer les collectivités à adopter la M57 au plus tard le 1^{er} janvier 2024

c. Aide à la dématérialisation : mise à disposition d'un tiers de télétransmission (S²OW) permettant aux collectivités de télétransmettre leurs actes au contrôle de légalité

Bilan : **437 bénéficiaires du dispositif S²LOW**

- 279 communes sur 307 communes adhérentes utilisent S²LOW (90.87 %)
- 8 communautés de communes
- 30 syndicats
- 120 CCAS

d. Aide à la dématérialisation : mise à disposition d'un profil acheteur :

www.marches-publics.allier.fr

La mise à disposition de cet outil permet aux collectivités de déposer gratuitement leurs avis d'appel public à la concurrence sur un profil acheteur et de répondre à leurs obligations légales en matière de publicité et de dématérialisation.

Bilan : 281 bénéficiaires de www.marches-publics.allier.fr

- 249 communes
- 8 communautés de communes
- 21 syndicats
- 2 CCAS
- 1 PETR

e. Autorité d'enregistrement déléguée auprès de CertEurope : remise de certificats électroniques, à tarif négocié en face à face

Remise d'une centaine de certificats par an.

3880 interventions du support technique en 2020

230 agents formés à la DSN

437 bénéficiaires de S²LOW

91 % des communes adhérentes raccordées à S²LOW

281 collectivités inscrites sur www.marches-publics.allier.fr

CENTRE DE RESSOURCES

1. CONDITIONS D'ACCES

- Adhésion aux missions de base
- Gratuité de toutes les prestations du centre de ressources pour les adhérents aux missions de base
- Accès aux formations : cas particuliers
 - Communes adhérentes au service optionnel urbanisme uniquement (Montluçon, Domérat) : accès gratuit également aux formations proposées par le centre de ressources
 - Formations accessibles aux collectivités non adhérentes : prestations payantes

2. ADHERENTS 01/01/2021

- **Nombre d'adhérents total : 344 (346 pour les formations)**
- Communes : 307 (309 pour les formations)
- Communauté de communes : 8
- Syndicats : 27
- Autres structures : 2

3. EQUIPE

- 1 ETP

4. SERVICES PROPOSES

a. Formations des élus et des agents

- **Formation des élus : agrément du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales** renouvelé en 2019 pour 4 ans, agrément pour dispenser de la formation aux élus depuis 2012
- **Formation des agents** : déclaration de l'activité auprès de la DIRECCTE ; convention de partenariat avec le CNFPT (mise en instance suite à la crise sanitaire et au déploiement des formations en mode distanciel)
- **Remarque** : formations proposées uniquement en mode distanciel depuis 2020

Bilan 1^{er} semestre 2021 : 6 sessions, 303 stagiaires soit **50 stagiaires en moyenne (uniquement en mode distanciel)**

Bilan 2015-2020 :

- **3 200 stagiaires dont 944 élus (29,5%)**
- **40 stagiaires en moyenne par session**
- **8 % en moyenne des participants sont issus de collectivités non adhérentes**
- 79 sessions organisées
- 18 605 heures stagiaires
- Thématiques traitées variées : ressources humaines, urbanisme, élections, état civil, cimetière, pouvoirs de police, intercommunalité, restauration collective, associations...

b. Veille juridique

Diffusion régulière de messages par mail concernant différentes thématiques intéressant les collectivités locales (35 thèmes au total)

Bilan :

- 234 destinataires en 2019
- **449 destinataires au 12 juillet 2021 soit 264 élus et 185 agents (+ 92%)**

- Résultat du questionnaire de satisfaction adressé en 2018 :
 - 59 % de tout à fait satisfait et 39,5 % de satisfait
 - 61,6% juge la qualité de l'information satisfaisante, 38,4% très satisfaisante
 - La totalité des abonnés souhaite la poursuite de la diffusion de la veille

c. Site internet ATDA

Sa refonte est prévue pour la fin de l'année

d. Service questions/réponses

Ce service est peu développé, l'agence n'ayant pas vocation à émettre des analyses juridiques. Cette assistance est proposée par l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier.

3 200 stagiaires en 6 ans

Près de **30 %** des participants sont élus

40 stagiaires en moyenne par session

8 % des participants issus de collectivités non adhérentes

9 stagiaires sur 10 satisfait voir très satisfait

449 bénéficiaires de la veille juridique

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

1. CONDITIONS D'ACCES

- Adhésion aux missions de base
- Gratuité des prestations

2. ADHERENTS 01/01/2021

- **Nombre d'adhérents total : 344**
- Communes : 307
- Communauté de communes : 8
- Syndicats : 27
- Autres structures : 2

3. EQUIPE

- 2,8 ETP
- 1 poste resté vacant durant 18 mois, recrutement effectif depuis le 21 juin 2021

4. SERVICES PROPOSES

a. Etudes de faisabilité

Domaines concernés : bâtiments et espaces publics

Contenu des études : état des lieux, analyse des besoins, scénarios accompagnés de schémas fonctionnels, enveloppe financière prévisionnelle

Bilan sur la durée du mandat municipal précédent (oct 2014- oct 2020) :

- ❖ **343 études de faisabilité**
- ❖ **53 %** des communes (162) ont bénéficié au moins d'une étude de faisabilité durant le précédent mandat municipal
- ❖ Près de 64 % des communes de plus de 1 000 habitants ont profité d'une étude de faisabilité (50 % des communes de moins de 1 000 habitants)
- ❖ 50 % des communes ayant sollicité l'AMO ont eu accès à plus de deux études
- Etudes bâtiments :
 - **246 études** (41 études en moyenne par an)
 - Cette assistance a bénéficié à
 - ✓ 124 communes soit **40,4 % des adhérentes** ; 79 % sont des communes de moins de 1 000 habitants
 - ✓ 6 communautés de communes et 3 syndicats
 - 40 % des municipalités de moins de 1000 habitants ont sollicité au moins une fois une étude de faisabilité durant leur mandat, ce taux est porté à près de 48 % pour les communes adhérentes de 1000 à 2000 habitants
- Etudes espaces publics :
 - **97 études** (16 études en moyenne par an)
 - Cette assistance a bénéficié à
 - ✓ 71 communes soit **23 % des adhérentes** ; 62 % sont des communes de moins de 1 000 habitants

b. Pré-programme et aide à la consultation d'un maître d'oeuvre

Domaines concernés : bâtiments et espaces publics

Contenu : élaboration du préprogramme, rédaction du dossier de consultation de maîtrise d'oeuvre, aide à l'analyse des offres, conseil en phase de maîtrise d'oeuvre

Bilan sur la durée du mandat municipal précédent (oct 2014- oct 2020) :

- ❖ **179 dossiers de consultation de maîtrise d'oeuvre pour un montant estimé de travaux 50 043 455 € HT**
- ❖ Assistance sollicitée au moins une fois par **38,5 % des communes** (118 communes) durant le mandat municipal ; 32 % de ces communes ont eu recours plus de 2 fois à cette mission (pour quelques-unes jusqu'à 5 fois)
- **Bâtiments :**
 - **128 dossiers traités** pour un montant de travaux estimé à **35 131 100 € HT**
 - Cette assistance a bénéficié à
 - ✓ 88 communes soit 28,5 % des adhérentes ; 74 % sont des communes de moins de 1 000 habitants
 - ✓ 5 communautés de communes et un syndicat
- **Espaces publics :**
 - **51 dossiers traités** pour un montant de travaux estimé à **14 912 355 € HT** (remarque : beaucoup de dossiers ont été lancés en marché à tranches)
 - Cette assistance a bénéficié à 42 communes soit 13,7 % des adhérentes ; 71,5 % des communes ont moins de 1 000 habitants

c. Conduite d'étude

Contenu : rédaction du cahier des charges et des pièces administratives, aide à l'analyse des offres, suivi de l'étude

Domaines : aménagement de bourg

Bilan sur la durée du mandat municipal précédent (oct 2014- oct 2020) : 15 études ont été accompagnées

Bilan du précédent mandat municipal

343 études de faisabilité

179 préprogrammes et dossiers de consultation de maîtrise d'oeuvre soit 50 043 455 € HT de travaux

15 études accompagnées

63 % des communes adhérentes bénéficiaires d'au moins une AMO

(61 % des communes de moins de 1 000 habitants et 73 % des communes de 1 000 habitants)

ASSISTANCE TECHNIQUE VOIRIE/OUVRAGE D'ART

1. CONDITIONS D'ACCES

- Adhésion au service optionnel assistance technique voirie-ouvrage d'art
- Prestations payantes sauf gestion du domaine public (alignement)

2. ADHERENTS 01/01/2021

- **Nombre d'adhérents total** : 247
- Communes : 242
- Communauté de communes : 3
- Syndicats : 2

3. EQUIPE

- 2 ETP

4. SERVICES PROPOSES

a. Assistance technique voirie

Contenu : état des lieux et analyse des besoins, élaboration du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle, rédaction du dossier de consultation des entreprises, aide à l'analyse des offres, conseil administratif et technique durant la phase de travaux

Bilan sur la durée du mandat municipal précédent (oct 2014- oct 2020) :

- ❖ **9 031 425 € HT de travaux réalisés**
- ❖ Une assistance sollicitée par **26,5 %** des communes adhérentes dont 80 % de moins de 1 000 habitants

b. Assistance technique ouvrage d'art

Champ d'intervention : diagnostic ouvrage d'art ; conduite d'étude inspection détaillé ; accompagnement choix maîtrise d'oeuvre , assistance technique

Bilan sur la durée du mandat municipal précédent (oct 2014- oct 2020) : 50 ouvrages d'art traités au titre de l'une de ces missions d'assistance technique

c. Gestion du domaine public : alignement, mise à jour des tableaux de classement des voies

- Alignements : en moyenne 74 dossiers par an
- Tableaux de classement des voies : 26 dossiers repris au cours du précédent mandat

URBANISME

1. CONDITIONS D'ACCES

- Adhésion aux missions de base ou au service optionnel urbanisme
- Instruction des actes d'urbanisme : prestations payantes
- Conduite d'étude : prestations gratuites
- Formation des services instructeurs : prestations gratuites

2. ADHERENTS

- Instruction pour le compte de 49 communes au 1^{er} septembre 2021
- Planification : 310 communes et communautés de communes

3. EQUIPE

- 4,5 ETP (1 mutation au 18 octobre 2021, un départ en retraite d'ici 12 mois)

4. SERVICES PROPOSES

- **Instruction des actes d'urbanisme : CUB, DP, PC, PA, PD**
 - **1920 actes** instruits en 2020 dont 1145 déclarations préalables, 490 permis de construire
 - **Explosion du nombre d'actes à instruire en 2021 : 1627 en 7 mois (01/01 au 21/07/2021)**
 - **7 880 actes** instruits depuis la 1^{er} juillet 2015, date de création du service
- **Conduite d'étude** : documents d'urbanisme, lotissement, périmètre délimité des abords ...
Contenu : rédaction du cahier des charges, dossier de consultation, aide à l'analyse des offres, suivi de l'étude
Bilan : 15 conduites d'études menées entre 2015 et 2020
- **Formation des services instructeurs** : organisation de 3 ateliers annuellement regroupant en moyenne 10 participants par atelier
- **Veille juridique**

Instruction pour le compte de **49** communes (26 en 2015)

1920 actes instruits par an

Nombre croissant d'actes instruits : + **70 % en 5 ans**

Très forte augmentation en 2021 : 85 % des actes d'une année déposés en moins de 7 mois

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. CONDITIONS D'ACCES

- Adhésion au service optionnel protection des données à caractère personnel
- Prestations gratuites

2. ADHERENTS

- **Nombre d'adhérents total** : 279
- 216 communes
- 7 communautés de communes
- 1 communauté d'agglomération
- 29 CCAS
- 26 syndicats

3. EQUIPE

- 3 ETP

4. SERVICES PROPOSES

- Délégué à la protection des données :
 - nomination obligatoire pour chaque collectivité d'un DPO
 - déclaration de l'ATDA en tant que DPO auprès de la CNIL pour les collectivités adhérentes ;
- Formation des agents et des élus à la protection des données :
 - 3 modules ont été organisés en 2019 et 2020
 - 250 participants en moyenne pour chaque module
 - Seule la moitié des collectivités ont assisté aux formations
- Organisation d'ateliers et/ ou de réunions en bilatérale ;
- Analyse juridique : formulaire, mention d'information, contrat, clauses de sous-traitance...
- Mise à disposition d'un logiciel permettant de tenir le registre des activités de traitement : seule la moitié des collectivités adhérentes ont sollicité la création d'un compte sur le logiciel ;
- Rédaction de modèles de fiches de traitement (45 à ce jour) ;
- Conseil en matière de sécurité : analyse d'impact, conformité des sites internet...

Nouvelles modalités d'intervention : organisation d'atelier en petits groupes



Agence Technique Départementale de l'Allier

Bilan financier



RESSOURCES DE L'ATDA

1. Trois sources de financement

- Cotisations des collectivités adhérentes
- Rémunération de certaines prestations :
 - instruction des actes d'urbanisme (46 € par acte soit 1/3 du coût de revient réel)
 - assistance technique voirie-ouvrage d'art
- Subvention du Département de l'Allier

2. Répartition des sources de financement

Année		Cotisations	Rémunération des prestations	Subvention Conseil Départemental	Total recettes
2013	Montant	155 834	0	350 000	505 834
	%	30,81 %	0%	69,19 %	
2014	Montant	225 528	18 990	335 000	579 518
	%	38,92 %	3,27 %	57,81 %	
2015	Montant	255 881	68 064	370 000	693 945
	%	36,87 %	9,81 %	53,32 %	
2016	Montant	256 398	130 986	370 000	757 384
	%	33,85 %	17,29 %	48,85 %	
2017	Montant	249 414	130 070	335 000	714 484
	%	34,91 %	18,20 %	46,89 %	
2018	Montant	266 142	146 736	335 000	747 878
	%	35,59 %	19,62 %	44,79 %	
2019	Montant	478 659	186 522	335 000	1 000 181
	%	47,86 %	18,65 %	33,49 %	
2020	Montant	490 669	102 223	335 000	927 892
	%	52,88 %	11,02 %	36,10 %	

3. Résultat

Année	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
2013	522 945,97	663 036,49	916,60	51 409,17	190 583,09
2014	519 016,86	727 767,82	45 833,10	56 585,12	219 502,98
2015	667 208,01	906 130,91	18 261,60	25 460,83	246 122,13
2016	782 135,17	1 007 917,75	7 302,22	39 689,47	258 169,83
2017	788 329,26	940 267,76	4 681,20	44 011,80	191 269,10
2018	762 194,41	899 817,97	3 877,20	53 330,44	187 076,80
2019	872 926,91	1 138 435,40	26 434,99	61 426,10	334 615,71
2020	872 888,67	1 192 895,45	27 889,15	49 789,93	363 808,34

90 % des dépenses de fonctionnement sont des charges de personnel.



Agence Technique Départementale de l'Allier

Les membres du Conseil d'administration Et l'équipe de l'ATDA



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

○ 1^{er} collège : conseillers départementaux : 13 membres

- Monsieur Jean-Marc M GERMANANGUE, conseiller départemental canton de Bellerive/Allier
- Monsieur Jean-Sébastien LALOY, conseiller départemental canton de Cusset
- Monsieur Christian CHITO, conseiller départemental canton de Montluçon 3
- Monsieur Roger LITAUDON, conseiller départemental canton de Saint-Pourçain sur Sioule
- Monsieur Claude RIBOULET, conseiller départemental canton de Commentry
- Madame Marie CARRE, conseillère départementale canton de Huriel
- Monsieur Fabrice MARIDET, conseiller départemental canton de Dompierre/Besbre
- Monsieur André BIDAUD, conseiller départemental canton de Gannat
- Madame Sylvie SARTIRANO, conseillère départementale canton de Montluçon 3
- Madame Elisabeth CUISSET, conseillère départementale canton de Vichy 1
- Monsieur Jacques DE CHABANNE, conseiller départemental canton de Lapalisse
- Monsieur Bernard POZZOLI, conseiller départemental canton de Montluçon 4
- Monsieur Jean-Marc DUMONT, conseiller départemental canton de Souvigny

○ 2^{ème} collège : représentants des communes et des établissements publics intercommunaux proposés par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de l'Allier : 12 membres

- Madame Elisabeth BLANCHET, Maire de Chappes
- Monsieur Régis CURY, Maire de Vaumas
- Madame Martine DESCHAMPS, Vice-Présidente Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- Monsieur Mohammed KEMIH, Président Communauté de Communes du Val de Cher
- Monsieur Christophe LECLERC, Vice-Président Communauté de Communes Pays d'Huriel
- Monsieur Daniel MARCHAND, Maire de Thiel sur Acolin
- Monsieur René MARTIN, Maire de Bressolles
- Monsieur Yves MAUPOIL, Maire de Monestier
- Monsieur Jacques PHILIP, Maire de Beaune
- Monsieur Yves PLANCHE, Vice-Président Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
- Monsieur Noël PRUGNAUD, Maire de Gennetines
- Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire de Pierrefitte sur Loire

L'EQUIPE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



